

**FICHE TECHNIQUE****Colorant poudre BLEU LAQUE E133 réf. CB-33-PL****APPELLATION LEGALE**Statut UE (Règlement CE  
n°1333/2008) :

Colorant E133 ou Colorant: Bleu brillant FCF E133

**CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES**

Profil Aromatique : Neutre  
Aspect : Poudre  
Couleur : Bleu  
Tonalité colorante : Caractéristique du bleu brillant

**APPLICATION**

Dosage conseillé : Se référer à la législation en vigueur (cf. Règlement (CE) n°1333/2008)  
Boulangerie fine: interdit  
Décoration/ Enrobage: 0.12% max.  
Fourrage: 0.12% max.

**COMPOSITION**

Agent(s) colorant(s) : Bleu brillant FCF E133 (12.5 - 14.5%)  
Supports : /  
Additifs : /  
Composants limités : Aluminium: 19 - 25%

**CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES**

Solubilité : Hydrodispersible, lipodispersible  
Degré alcoolique : 0% vol.  
Point éclair (coupe fermée) : /  
Stabilité à la lumière : Bonne  
Stabilité à la chaleur : Bonne  
Stabilité au pH : Bonne

**DONNEES REGLEMENTAIRES**

Ionisation : Les matières premières de cet additif n'ont subi aucun traitement ionisant.  
OGM : Selon les Règlements CE n°1829 & 1830/2003, ce produit n'entraîne aucune mention d'étiquetage relative aux OGM dans le produit fini.  
Allergènes Alimentaires (Règlement CE n°1169/2011) : Absence

**CONDITIONNEMENT - STOCKAGE**

DDM : 24 mois  
Stockage : Dans son emballage d'origine bien fermé, à l'abri de la lumière et de l'air, dans un endroit tempéré (18°C environ).

Destiné à la fabrication de denrées alimentaires, ne pas consommer en l'état.

Les informations de cette fiche technique sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée sur ce document et sont données de bonne foi. Des modifications ultérieures pourront intervenir sans préavis en fonction de paramètres législatifs ou internes. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions réglementaires en vigueur en fonction de son application.